

DUO Services
Société par actions simplifiée au capital de € 23.210.000
36, Rue Brunel – 75017 PARIS
RCS PARIS 529 062 671

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT
DU 7 AVRIL 2026**

L'An Deux Mille Vingt Six, le Sept Avril à Quatorze heures,
Au Siège social de DUO Services, 36 Rue Brunel 75017 PARIS,

Monsieur Frédéric KOCH, Président de DUO Services, Société par actions simplifiée au capital de 23.210.000 €, dont le siège social est sis : 36 Rue Brunel 75017 PARIS, immatriculée au RCS de Paris sous le N° 529 062 671,

Etant préalablement rappelé que :

Les mandats de Commissaire aux comptes de la société VACHON & ASSOCIES et de M. Julien TEYSSENDIE respectivement Commissaires aux comptes titulaire et suppléant, avaient une durée de 6 ans et se terminaient à l'Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice 2024 qui s'est tenue le 3 juin 2025.

Lors de cette Assemblée Générale du 3 juin 2025, il n'a pas été fait mention du fait que ces deux mandats se sont terminés lors de ladite Assemblée Générale.

Lors de cette Assemblée Générale du 3 juin 2025, il a seulement été validée la nomination des nouveaux Commissaires aux comptes titulaires et suppléants pour une nouvelles période de 6 ans.

Ceci exposé, le Président émet l'acte rectificatif suivant :

Les mandats de Commissaires aux comptes de la société VACHON & ASSOCIES et de M. Julien TEYSSENDIE respectivement commissaires aux comptes titulaire et suppléant, avaient une durée de 6 ans et se terminaient à l'Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice 2024 qui s'est tenue le 3 juin 2025.

Lors de cette Assemblée Générale du 3 juin 2025, la société LIONEL GUIBERT, a été renouvelée en tant que Commissaire aux comptes titulaire, pour une nouvelle période de 6 ans.

Lors de l'Assemblée Générale du 3 juin 2025, la société ADD EQUATION a été nommée en tant que Commissaire aux comptes suppléant pour une période de 6 ans. La société ADD EQUATION est donc ainsi passée lors de cette Assemblée Générale du 3 juin 2025, de Commissaire aux comptes titulaire à Commissaire aux comptes suppléant.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président et consigné sur le registre des décisions.



